

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.26PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour la
sécurisation d'un glissement de terrain menaçant le territoire bâti et la
population**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 2 octobre 2024.

Elle était composée de Madame Maude EHRBAR et Messieurs Denis GONIN, Onurhan KÜCÜK, Jacques LEVAILLANT, Joël WAEGER, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service et Antoine SAUSER, Adjoint au Chef de service.

Nous les remercions pour leur excellente présentation sur le sujet ainsi que les réponses données aux conseillers communaux.

Contexte général :

À la suite des fortes intempéries survenues en 2023 et 2024, un glissement de terrain a mis en péril plusieurs bâtiments situés sur la parcelle privée n°5275 du territoire communal. Un crédit d'investissement urgent pour la sécurisation du périmètre est sollicité auprès du Conseil communal, après qu'il a été fait appel à divers bureaux d'ingénieurs, aux équipes techniques de la Ville d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'aux services de l'État de Vaud. Lors de la présentation, il a été souligné que ces intenses précipitations sont appelées à se reproduire, car directement liées au dérèglement climatique. Les experts ont averti qu'il est probable que ces événements dangereux surviennent à nouveau, ce qui nécessitera de plus en plus à l'avenir, de prendre des mesures préventives et durables afin de sécuriser les zones à risque.

Le glissement de terrain a gravement déstabilisé la banquette aval d'un chemin forestier ainsi que les ouvrages de soutènement. Il est apparu indispensable d'intervenir rapidement. Le Service MEI, ainsi que les différents intervenants concernés, ont immédiatement pris des mesures d'urgence. Notamment, 92 micropieux, entre 3 et 4 mètres, ont été plantés pour stabiliser le terrain et limiter l'extension du glissement. D'autres actions, détaillées dans le rapport, ont également été mises en œuvre pour assurer la sécurité de la zone. Il a par ailleurs été évoqué la mise à jour de la carte des dangers naturels ainsi que l'élaboration d'un plan d'alarme.

L'Office fédéral des routes ne peut pas être impliqué et ne souhaite pas entrer en matière, les arbres massifs pouvant également être l'une des causes de ce glissement de terrain en provoquant une déstabilisation en raison de leur poids. A noter que l'Office fédéral des routes n'exige pas la réfection du chemin d'accès situé au-dessus de l'autoroute car devenu peu utile.

Coûts financiers :

Tels sont les coûts des diverses interventions afin de sécuriser le terrain. Ci-dessous, le tableau des dépenses qui a été transmis aux membres de la Commission.

Le crédit d'investissement urgent qui est demandé au Conseil communal s'élève à CHF 380'000.-. L'État de Vaud participera aux dépenses uniquement sur dépôt d'un dossier bien structuré, qui doit également comporter les diverses factures.

| Prestations | Budget |
|--|-----------------------|
| Ingénieurs, géotechnicien et géomètres | 71'500.00 CHF |
| Intervention d'urgence – purge, reprofilage et évacuation | 40'000.00 CHF |
| Travaux spéciaux forage | 230'000.00 CHF |
| Travaux forestiers | 5'500.00 CHF |
| Appui juridique | 8'000.00 CHF |
| Mise à jour de la carte des dangers et plan d'alarme | 15'000.00 CHF |
| Réserve divers et imprévus | 10'000.00 CHF |
| Total | 380'000.00 CHF |

Une prestation non technique figure dans ce tableau. En effet, le Service MEI a pris un avis juridique afin d'examiner si les différents propriétaires pouvaient être soumis à participation aux frais. C'est la raison pour laquelle il leur a été conseillé de contacter l'ECA afin de savoir si une indemnisation était envisageable.

Conclusions :

La commission, après avoir étudié le PR24.26PR et les éléments exprimés par le Service MEI, souhaite remercier la Municipalité pour sa réactivité et salue les entreprises qui ont œuvré dans l'urgence à sécuriser le terrain. Elle demande à la Municipalité de renseigner, à terme, le Conseil sur le détail final des frais à charge des comptes communaux.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.



Yverdon-les-Bains, le 15 octobre 2024

Abdelmalek SAIAH